

Département  
de Meurthe-et-Moselle  
Arrondissement de  
NANCY  
Canton de  
JARVILLE-  
LA-MALGRANGE

**COMMUNE DE FLÉVILLE-DEVANT-NANCY**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL**  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 3 JUIN 2025**

**Nombre  
de Conseillers  
en exercice :** 19  
**présents :** 13  
**votants :** 16

L'An deux mille vingt-cinq, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de Fléville-devant-Nancy, étant réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, après convocation légale de M. Alain BOULANGER, Maire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 4 juin 2025 et que la convocation du Conseil a été envoyée le 28 mai 2025.

Étaient présents: Alain BOULANGER, Christophe WEIDMANN; Laurence PECORARI, Jean-Yves HANS, Valérie HANSSLER, Hervé ALT, Richard CANISARES, Isabelle CHALON, Didier RENEAUX, Anne-Hélène CORVELLEC, Natacha MARGUELON, Julia GRANDGIRARD et Jean-Baptiste MAILLARD.

Pouvoirs écrits : Marie JAMBOIS à Laurence PECORARI. Coraline KLEIN à Jean-Baptiste MAILLARD et Christophe RUMINSKI à Didier RENEAUX.

Excusés : Jean-François LASSER, Stéphanie COLLIN, Sophie HAREL.

Conformément à l'article L 2121-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité parmi ses membres, Monsieur Christophe WEIDMANN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **ADHÉSION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU CHÈQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL (CRCESU) EN LIGNE**

La ville propose aux usagers des services périscolaires, Mercredis Récréatifs et ALSH Vacances, de pouvoir régler leurs participations par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

L'encaissement se fait via le Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel (CRCESU) moyennant le paiement de frais de commission.

À ce jour, la ville accepte uniquement les CESU papiers. Cependant, de plus en plus de familles souhaitent régler leurs participations en ligne avec leurs CESU.

Afin de pouvoir accepter ce mode de règlement, la ville doit adhérer au service CRCESU en ligne. Il propose plusieurs niveaux de services, dont le coût varie entre 4.00 € HT/mois à 9,90 € HT/mois, selon le mode de gestion choisi par la collectivité.

La ville de Fléville souhaite adhérer au service pour 4.00€ HT/mois (ce tarif sera susceptible d'évoluer dans le temps en fonction des décisions tarifaires du CRCESU), elle pourra souscrire, à l'avenir, à un autre niveau de service, si cela s'avère nécessaire.

Pour parfaite information, la souscription au CRCESU en ligne ne dispense pas la ville du paiement des frais de commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'adhésion de la Ville de Fléville au CRCESU en ligne ; et décide :

- de souscrire au niveau de service à 4.00 € HT/ mois (valeur au 13/05/2025) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion, et tout autre document si la Ville souhaite modifier ultérieurement son niveau de service.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 et le seront aux suivants.

Fait et délibéré les jour, an et mois susdits,

Pour extrait conforme

LE MAIRE  
Alain BOULANGER

